

C P M E ILE DE FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

GVA AUDIT-SÉMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 € • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • info@gva.fr • www.gva.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920 Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

Membre de UHY international, réseau de
cabinets indépendants d'audit et de conseil



Membre indépendant
du Groupement Différence



C P M E ILE DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

**10 Terrasse Bellini
92 800 PUTEAUX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de la CPME ILE DE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CPME ILE DE FRANCE relatifs à l'exercice de 7.5 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

GVA AUDIT-SÉMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000€ • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • info@gva.fr • www.gva.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 21 mai 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Contributions des avantages en nature

La note de l'annexe des comptes annuels relative aux Contributions Volontaires en Nature précise que l'entité n'a pas été en mesure de communiquer cette information au titre de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président sur proposition du Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre

Paris, le 22 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT-SEMAPHORES

COMPTES ANNUELS

CPME ILE DE FRANCE

Exercice du 21/05/2025 au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025

10 terrasse Bellini

92800 PUTEAUX

SIRET : 99192882100016

NAF : 9499Z

ATTESTATION

Mission de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de **CPME ILE DE FRANCE** relatifs à la période du **21/05/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 139 900 €
- Déficit : 63 955 €

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables. A la date de nos travaux, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

En outre, les comptes ont été établis en conformité avec les principes comptables spécifiques aux Associations et Fondations, définis par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçante, à but non lucratif, avec ou sans activité économique et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 (Journal Officiel du 30 décembre 2018) ainsi que par le règlement ANC n° 2023-03.

Fait à Noisy le Grand
Le 21/05/2026

Béatrice DEVEAUX
Expert-Comptable

Etats financiers

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 21/05/2025 au 31/12/2025			Du au
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 334		1 334	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	1 334		1 334	
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 320		16 320	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	212 040		212 040	
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	910 206		910 206	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 138 566		1 138 566	
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 139 900		1 139 900	

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 21/05/2025 au 31/12/2025	Du au
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	750 000	
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-63 955	
Situation nette	686 045	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	686 045	
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	447 485	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	6 370	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	453 855	
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	1 139 900	

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 21/05/2025 au 31/12/2025	Du au
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	16 320	
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	392 000	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	408 321	
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	70 725	
Aides financières	393 439	
Impôts, taxes et versements assimilés	27	
Salaires	5 400	
Cotisations sociales	2 083	
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	601	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	472 276	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-63 955	
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 21/05/2025 au 31/12/2025	Du au
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-63 955	
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	408 321	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	472 276	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-63 955	

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 139 900 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -63 955 Euros.

L'exercice a une durée de 8 mois, recouvrant la période du 21/05/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Le Conseil d'Administration de la CPME Paris Ile de France du 29 avril 2025 a approuvé le protocole d'accord relatif à la séparation des activités de la CPME Paris et de la CPME Ile de France. A cette occasion, un apport en numéraire, sans droit de reprise, d'un montant de 750 000 € a été consenti par la CPME Paris Ile de France au bénéfice de la CPME Ile de France lors de sa constitution. Cette somme a été inscrite en fonds propres sans droit de reprise au cours de l'exercice.

Changements comptables

Le règlement ANC n° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La CPME ILE DE FRANCE a appliqué ce nouveau référentiel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir :

- AGFPN : 180 000 €
- Semaine du Logement : 32 000 €

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Description

La CPME a pour objet :

- De promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et moraux de ses adhérents en concertation avec ces derniers et de leur apporter tous renseignements, indications, consignes et directives relatifs à leurs intérêts
- Plus particulièrement, d'assurer en tant que telle (et/ou par ses membres - ou au nom de la CPME Nationale lorsque les textes le spécifient) l'ensemble des mandats représentatifs patronaux attribués aux TPE, PME ou aux PMI au titre de l'Industrie, du Commerce, des Prestataires de Services et de l'Artisanat, le tout dans le respect des dispositions de l'article 22 des Statuts nationaux
- De renseigner la CPME Nationale sur les événements, les aspirations, les nécessités, les impératifs et les contraintes des entreprises de la Région et des départements
- Dans le cadre des orientations politiques définies par la CPME Nationale, de promouvoir le dialogue et la concertation avec les représentants des autres organisations professionnelles et interprofessionnelles, les Pouvoirs Publics, les Elus et les responsables socio- économiques de la Région et des départements

Les missions réalisées par la CPME sont :

- L'accompagnement quotidien des artisans, TPE, PME pour les aider à mieux connaître les règles à respecter, les opportunités à saisir et leur permettre au travers de rencontres conviviales, tout à la fois de rompre l'isolement du chef d'entreprise et de renforcer leur réseau professionnel
- D'être le partenaire social au niveau territorial
- D'être l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics sur toutes les problématiques concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés, présents sur le département

Les moyens mis en œuvre par la CPME sont :

- Des moyens humains :

- 1 salarié sur le territoire
- Des mandataires pour défendre les adhérents auprès des instances

- Des moyens matériels :

- Des locaux pour accueillir les adhérents, les former et les faire se rencontrer dans chaque territoire
- Des avocats, conseils et consultants qui accompagnent les élus et mandataires dans la protection et la sauvegarde des intérêts des entreprises

Contributions volontaires en nature

La CPME ILE DE FRANCE n'a pas été en mesure de communiquer cette information.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières		1 334		1 334
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		1 334		1 334
TOTAL GÉNÉRAL		1 334		1 334

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	1 334			1 334		
TOTAL GÉNÉRAL	1 334			1 334		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL				

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL					

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	1 334		1 334
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	16 320	16 320	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	212 040	212 040	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	229 694	228 360	1 334
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	447 485	447 485		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	3 401	3 401		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 684	2 684		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	286	286		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	453 855	453 855		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 21/05/2025 au 31/12/2025	Du au
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Du 21/05/2025 au 31/12/2025	Du au
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles		
TOTAL		

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 21/05/2025 au 31/12/2025	Du au
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	431 114	
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	571	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	431 685	

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 21/05/2025 au 31/12/2025	Du au
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	16 320	
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	16 320	

Commentaires : néant

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics					360 000	360 000
Subventions d'exploitation					32 000	32 000
Subventions d'investissement						
TOTAL					392 000	392 000

Commentaires : néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Contrôle légal des comptes	11 400	
TOTAL	11 400	

Commentaires : néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	1

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art. 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise			750 000		750 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice				63 955	-63 955
Situation nette			750 000	63 955	686 045
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL			750 000	63 955	686 045

Commentaires : néant

C P M E ILE DE FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 31 décembre 2025

GVA AUDIT-SÉMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 € • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • info@gva.fr • www.gva.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

Membre de UHY international, réseau de
cabinets indépendants d'audit et de conseil



Membre indépendant
du Groupement Différence



C P M E ILE DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

**10 Terrasse Bellini
92 800 PUTEAUX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de la CPME ILE DE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la CPME ILE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

GVA AUDIT-SEMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 € • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • info@gva.fr • www.gva.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d’émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l’annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice :

Contributions Volontaires en Nature

La note de l’annexe des comptes combinés relative aux Contributions Volontaires en Nature précise l’évaluation faite par l’entité sur son périmètre combiné. Les informations ainsi portées ne concernent que le bénévolat et les mises à disposition de personnes des entités du périmètre de combinaison. Nos travaux sur l’évaluation de ces contributions n’ont pu porter que sur les données qui ont été recensées et transmises en vue de porter cette information dans l’annexe des comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport d'activité et financier du Président et du Trésorier

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport d'activité et financier du Président et du Trésorier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par votre Président sur proposition du Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre

Paris, le 22 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT-SEMAPHORES



COMPTES ANNUELS

CPME ILE DE FRANCE COMBINAISON

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025

10 terrasse Bellini

92800 PUTEAUX

SIRET :

ATTESTATION

Mission de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de **CPME ILE DE FRANCE COMBINAISON** relatifs à la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 4 820 748 €
- Excédent : 153 880 €

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables. A la date de nos travaux, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

En outre, les comptes ont été établis en conformité avec les principes comptables spécifiques aux Associations et Fondations, définis par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçante, à but non lucratif, avec ou sans activité économique et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 (Journal Officiel du 30 décembre 2018) ainsi que par le règlement ANC n° 2023-03.

Fait à NOISY LE GRAND
Le 21/05/2026

Béatrice DEVEAUX
Expert-Comptable (LA COMPAGNIE DES COMPTES)

Etats financiers

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	80 431	64 292	16 139	12 634
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	300 000		300 000	300 000
Constructions	1 341 839	454 968	886 871	908 018
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	260 973	229 039	31 934	27 255
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	23 760		23 760	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	3 734		3 734	3 734
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	165		165	165
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 345		16 345	12 296
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	2 027 247	748 299	1 278 948	1 264 102
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	44 789		44 789	14 585
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	490 397		490 397	320 510
Charges constatées d'avance	22 822		22 822	23 138
Valeurs mobilières de placement	200 098		200 098	281 465
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 783 693		2 783 693	2 672 595
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	3 541 800		3 541 800	3 312 293
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	5 569 047	748 299	4 820 748	4 576 395

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 120 474	1 120 474
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 419 656	2 279 422
Réserves pour projet de l'entité	167 839	174 129
Autres réserves		
Report à nouveau	450 491	440 707
Excédent ou déficit de l'exercice	153 880	143 728
Situation nette	4 312 340	4 158 460
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	4 312 340	4 158 460
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	44 243	116 600
Provisions pour charges	6 389	6 897
TOTAL DES PROVISIONS IV	50 632	123 497
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 124	113 955
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	194 982	174 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 700	5 948
Produits constatés d'avance	81 971	
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	457 776	294 439
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	4 820 748	4 576 395

Compte de résultat		
Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 618 678	1 673 027
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	356 420	237 052
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	872 790	909 225
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	72 865	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	11 817	2 780
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 932 570	2 822 083
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 480 855	1 296 461
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	52 700	45 010
Salaires	881 026	960 081
Cotisations sociales	294 085	296 858
Dotations aux amortissements et dépréciations	33 757	31 671
Dotations aux provisions		1 505
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	56 430	43 913
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 798 854	2 675 500
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	133 717	146 583
Produits financiers		
Produits financiers de participation	3	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7 431	5 582
Autres intérêts et produits assimilés	16 106	16 004
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	23 539	21 586

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		1 870
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		1 870
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	23 539	19 716
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	157 256	166 299
Produits exceptionnels V		22 624
Charges exceptionnelles VI		43 964
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-21 339
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	3 376	1 232
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 956 109	2 866 294
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 802 230	2 722 566
EXCÉDENT OU DÉFICIT	153 880	143 728

Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 4 820 748 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 153 880 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Le Conseil d'Administration de la CPME Paris Ile de France du 29 avril 2025 a approuvé le protocole d'accord relatif à la séparation des activités de la CPME Paris et de la CPME Ile de France. A cette occasion, un apport en numéraire, sans droit de reprise, d'un montant de 750 000 € a été consenti par la CPME Paris Ile de France au bénéfice de la CPME Ile de France lors de sa constitution. Cette somme a été inscrite en fonds propres sans droit de reprise au cours de l'exercice.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Le règlement ANC n° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les CPME incluses dans le périmètre de combinaison ont appliqué ce nouveau référentiel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Périmètre de combinaison

Le périmètre de combinaison se compose de :

- CPME ILE DE FRANCE
- CPME 75
- CPME 77
- CPME 78
- CPME 91
- CPME 92
- CPME 93
- CPME 94
- CPME 95

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans, |
| • Constructions | 20 à 30 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 20 ans, |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans, |
| • Mobilier | 4 à 10 ans. |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Prêt accordé

Le 25 février 2019, la CPME Paris Ile de France a accordé un prêt de 40 000 € à la CPME 77. Ce prêt ainsi que les intérêts ont été intégralement remboursés au 31 décembre 2025.

Les fonds nécessaires à l'octroi de ce prêt avaient été prélevés sur les fonds propres de la CPME Paris Ile de France.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir :

- AGFPN : 180 000 €
- Dev Emploi : 155 665 €
- Agefice : 46 748 €
- Semaine du Logement : 32 000 €
- Agefiph : 14 596 €

Provision pour risques et charges

La provision pour risques a été constituée par la CPME Paris. Elle concerne le non recouvrement de la créance FSE. Au 31 décembre 2025, elle s'élève à 44 243 €.

La provision pour charges concerne les indemnités de fin de carrière de la CPME Paris. A la clôture de l'exercice, elle s'élève à 6 389 €.

Engagements en matière de départ à la retraite

Seule la provision pour les indemnités de départ à la retraite de la CPME Paris a été comptabilisée en 2025.

Les autres entités n'ont rien communiqué à ce titre.

Le montant de la provision combinée pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève, à la clôture de l'exercice, à 6 389 €.

Régime fiscal

Les entités sont des organismes sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Description

La CPME a pour objet :

- De promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et moraux de ses adhérents en concertation avec ces derniers et de leur apporter tous renseignements, indications, consignes et directives relatifs à leurs intérêts
- Plus particulièrement, d'assurer en tant que telle (et/ou par ses membres - ou au nom de la CPME Nationale lorsque les textes le spécifient) l'ensemble des mandats représentatifs patronaux attribués aux TPE, PME ou aux PMI au titre de l'Industrie, du Commerce, des Prestataires de Services et de l'Artisanat, le tout dans le respect des dispositions de l'article 22 des Statuts nationaux
- De renseigner la CPME Nationale sur les événements, les aspirations, les nécessités, les impératifs et les contraintes des entreprises de la Région et des départements
- Dans le cadre des orientations politiques définies par la CPME Nationale, de promouvoir le dialogue et la concertation avec les représentants des autres organisations professionnelles et interprofessionnelles, les Pouvoirs Publics, les Elus et les responsables socio- économiques de la Région et des départements

Les missions réalisées par la CPME sont :

- L'accompagnement quotidien des artisans, TPE, PME pour les aider à mieux connaître les règles à respecter, les opportunités à saisir et leur permettre au travers de rencontres conviviales, tout à la fois de rompre l'isolement du chef d'entreprise et de renforcer leur réseau professionnel
- D'être le partenaire social au niveau territorial
- D'être l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics sur toutes les problématiques concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés, présents sur le département

Les moyens mis en œuvre par la CPME sont :

- Des moyens humains :

- 23 salariés sur le territoire
- Des mandataires pour défendre les adhérents auprès des instances

- Des moyens matériels :

- Des locaux pour accueillir les adhérents, les former et les faire se rencontrer dans chaque territoire
- Des avocats, conseils et consultants qui accompagnent les élus et mandataires dans la protection et la sauvegarde des intérêts des entreprises

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 10 970 jours, répartie comme suit :

- Administration CPME : 1 628 jours
- Vie associative : 1 736 jours
- Mandats extérieurs : 7 606 jours

La CPME se trouve dans l'impossibilité de valoriser ces heures. Les bénévoles sont des chefs d'entreprises, l'application d'un taux horaire ne saurait être pertinente.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	74 351	6 080		80 431
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 351	6 080		80 431
Immobilisations corporelles				
Terrains	300 000			300 000
Constructions	1 341 839			1 341 839
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	273 582	14 714	27 324	260 973
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		23 760		23 760
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 915 422	38 474	27 324	1 926 572
Immobilisations financières				
Participations	3 734			3 734
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	165			165
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 296	4 049		16 345
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16 195	4 049		20 244
TOTAL GÉNÉRAL	2 005 968	48 603	27 324	2 027 247

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	6 080			6 080		
Total immobilisations corporelles	38 474			38 474		
Total immobilisations financières	4 049			4 049		
TOTAL GÉNÉRAL	48 603			48 603		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	27 324			14 600		12 724
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	27 324			14 600		12 724

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	61 717	2 575		64 292
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 717	2 575		64 292
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	433 821	21 147		454 968
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	246 327	10 035	27 324	229 039
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	680 148	31 182	27 324	684 007
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	741 865	33 757	27 324	748 299

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	2 575		2 575		
Immobilisations corporelles	31 182		31 182		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	33 757		33 757		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 324		14 600	12 724
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	27 324		14 600	12 724

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, droits et valeurs similaires Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant Stocks et en-cours Créances clients Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	116 600		72 357		44 243
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	116 600		72 357		44 243
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires	6 897		508		6 389
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	6 897		508		6 389
TOTAL DES PROVISIONS	123 497		72 865		50 632

Commentaires : néant

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	16 345		16 345
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	44 789	44 789	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	173 113	173 113	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	284 625	284 625	
Charges constatées d'avance	22 822	22 822	
TOTAL	541 694	525 349	16 345
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	174 124	174 124		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	76 487	76 487		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	106 393	106 393		
Impôts sur les bénéfices	572	572		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	11 530	11 530		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	6 700	6 700		
Produits constatés d'avance	81 971	81 971		
TOTAL	457 776	457 776		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	81 971	
TOTAL	81 971	

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	22 822	23 138
TOTAL	22 822	23 138

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 667	77 845
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	92 238	89 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	197 905	167 724

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 000	7 500
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	5 000	7 500

D'autres créances à recevoir au 31 décembre 2025 ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessus, notamment :

- AGFPN : 180 000 €
- Dev Emploi : 155 665 €
- Agefice : 46 748 €
- Semaine du Logement : 32 000 €
- Agefiph : 14 596 €

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics					523 447	523 447
Subventions d'exploitation					349 343	349 343
Subventions d'investissement						
TOTAL					872 790	872 790

Commentaires : néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	8
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	6
TOTAL	23

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art. 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 120 474				1 120 474
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	2 453 551	133 944			2 587 495
Report à nouveau	440 707	9 785			450 491
Excédent ou déficit de l'exercice	143 728	-143 728	153 880		153 880
Situation nette	4 158 460		153 880		4 312 340
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	4 158 460		153 880		4 312 340

Commentaires : néant